



## APPEL A PROPOSITIONS

### Soutien à l'innovation en matière d'opérationnalisation de politiques rénovées de formation professionnelle

*Vous êtes porteur d'une pratique innovante en formation professionnelle dans l'un des 11 pays africains mentionnés plus loin ?*

*Votre pratique est prometteuse et a besoin d'un coup de pouce pour être finalisée ou améliorée ?*

*Participez au premier appel à propositions pour bénéficier du soutien à l'innovation de l'IIEP-Pôle de Dakar dans le cadre de sa Plateforme d'expertise en formation professionnelle !*

- ➔ Soutien jusqu'à une valeur de 30 000 dollars US.
- ➔ Date limite : 30 juin 2017

[Lien : [Téléchargez le formulaire](#)]

La formation professionnelle est une priorité en Afrique et plus particulièrement en Afrique subsaharienne, où une majorité des gouvernements ont manifesté leur volonté de rénover leurs dispositifs de formation professionnelle. Créée en 2015, avec un soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), la Plateforme d'expertise en formation professionnelle (Pefop) du Pôle de Dakar de l'Institut International de Planification de l'Education (IIEP-Pôle de Dakar) de l'UNESCO, apporte un appui à l'opérationnalisation de ces politiques rénovées.

#### Objectif

*Lancé pour la première fois en cette année 2017, cet appel à propositions, initié dans le cadre du soutien à l'innovation en matière d'opérationnalisation de politiques rénovées de formation professionnelle de l'IIEP-Pôle de Dakar, a pour but d'encourager l'initiative et d'appuyer des pratiques innovantes susceptibles de contribuer à la progression de l'opérationnalisation des politiques de formation professionnelle en Afrique.*

A travers son soutien à l'innovation, l'IIEP-Pôle de Dakar vise à promouvoir une dynamique favorisant le développement, la valorisation et la capitalisation de nouvelles approches et idées qui portent un fort potentiel d'inspiration et de contribution à la solution des défis de la formation professionnelle.

#### En quoi consiste le soutien à l'innovation ?

Les pratiques sélectionnées bénéficieront d'un appui pouvant atteindre une valeur totale de 30 000 dollars US.

La subvention sera utilisée pour financer des éléments essentiels à la finalisation ou à l'amélioration de la pratique. Le soutien peut donc prendre de multiples formes et s'adapter aux besoins des pratiques retenues.

Le soutien peut, par exemple, inclure :

- ✓ Un appui à la clarification du positionnement de la pratique par rapport aux aspects juridiques et réglementaires et à leur ancrage au dispositif national ;
- ✓ Un appui à la finalisation de la documentation de la pratique ;
- ✓ Un appui technique pour faire évoluer la méthodologie de travail, développer une stratégie d'expansion, améliorer le système de gestion, etc. ;
- ✓ L'aide au réseautage avec les acteurs clés.

L'appui à l'innovation ne couvre ni les frais de fonctionnement (dépenses de personnel, frais administratifs généraux, loyer, etc.) ni les investissements (infrastructures, équipements, véhicules, etc.).

Les pratiques sélectionnées feront l'objet d'un contrat de service entre l'IIPE-Pôle de Dakar et chacun des porteurs.

### Qui peut postuler ?

Toute organisation de droit privé ou public<sup>1</sup>, établie dans un des 11 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo et dont la pratique vise à faire avancer l'opérationnalisation de la politique rénovée de formation professionnelle.

<sup>1</sup>Par exemple : Services centraux ou décentralisés de l'État, collectivités territoriales, établissements publics ou privés de formation, d'enseignement ou de recherche, organisations professionnelles et syndicales, ONG, bureaux d'études, associations, etc.

### Qu'est-ce qu'une pratique innovante ?

La pratique innovante visée doit remplir les conditions suivantes :

1) Par rapport à son **contenu**, elle doit :

- Contribuer à apporter une solution à une situation de blocage ou à lever un frein à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, en proposant des approches créatives et nouvelles, ou faire un travail d'adaptation d'une approche existante à un nouveau contexte.

2) Par rapport à l'**avancement** de la pratique, elle doit :

- Avoir dépassée le stade de conception théorique ou d'idée. Elle doit être déjà expérimentée et avoir démontré ses atouts mais rester inachevée par rapport à certaines composantes et avoir besoin de soutien pour évoluer.

Le soutien à l'innovation n'appuie pas la reproduction de pratiques avérées, formellement reconnues et valorisées et ayant abouti à des résultats probants que l'on souhaite déployer. Ces pratiques, qualifiées de **bonnes pratiques**, font l'objet d'un autre type d'appui en termes de promotion, d'accès à l'information, d'échange et de capitalisation d'expériences [ajouter lien].

## Processus de sélection

### Est-ce que ma pratique est éligible ?

La pratique doit :

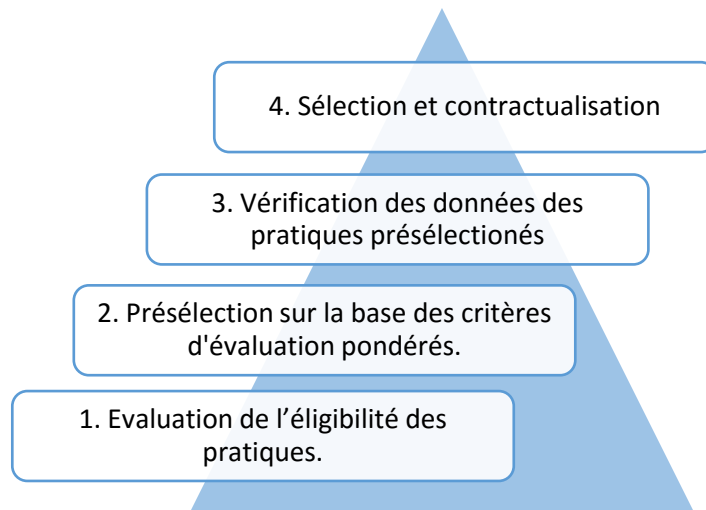
- S'inscrire dans le domaine de la formation professionnelle ;
- être porteuse d'innovation ;
- être suffisamment avancée dans sa mise en œuvre ;
- justifier que les éléments proposés au soutien correspondent aux types d'appui proposés par l'IIPE Pôle de Dakar.

### Quelles sont les critères d'évaluation ?

Les pratiques seront évaluées principalement sur la base des critères suivants :

- La contribution à une ou plusieurs des thématiques suivantes, classées par ordre de priorité :
  1. l'impact sur l'insertion des apprenants ;
  2. l'implication des professionnels dans la pratique ;
  3. le degré de pérennité (notamment financière) de la pratique ;
  4. les liens avec les métiers prioritaires en fonction du contexte ;
  5. l'amélioration de l'accès des groupes marginalisés.
- La pertinence et la faisabilité technique de l'élément soumis à l'appui.

La sélection des pratiques est effectuée par un comité composé, entre autres, d'experts de la formation professionnelle.



[lien plus d'informations : [Note conceptuelle sur le soutien à l'innovation](#)]

### Comment postuler ?

Le postulant doit renseigner, signer, scanner le formulaire de candidature et le soumettre par courriel à l'adresse suivante : [n.koumtingue@poledakar.iiep.unesco.org](mailto:n.koumtingue@poledakar.iiep.unesco.org)

Seules les candidatures soumises grâce à ce formulaire seront considérées.

[Lien : [Téléchargez le formulaire](#) sur votre machine pour le remplir et/ou pour l'imprimer]

### Calendrier

[15 Mai] : Date de publication de l'appel à propositions

[30 Juin] : Date de clôture de l'appel à propositions

[Fin-Septembre au plus tard] : Prise de contact avec les porteurs des pratiques présélectionnées. Si vous n'avez pas été contacté à cette date, votre proposition n'a pas été retenue.